

Département du Doubs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

COMMUNE DE
CHARQUEMONT

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

11 octobre 2024

Affichée le :

11 octobre 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 16

Absents : 4

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. François JACQUOT, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.44

**Convention avec le Département du Doubs dans le cadre des travaux
d'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération vers la zone
d'activités, RD 464**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 25 octobre 2024**

Publiée le 25 octobre 2024

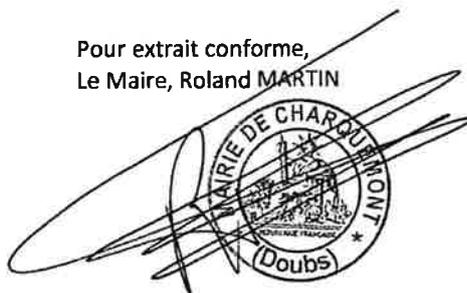
En concertation avec le Service Territorial d'Aménagement (STA) de Pontarlier, la Commune assistée de son maître d'œuvre, le bureau d'études Bureau du Paysage, a élaboré le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg desservant la zone d'activités, le long de la RD 464.

L'opération vise à sécuriser l'entrée de l'agglomération et notamment l'accès à une parcelle cadastrée AN 67 sur laquelle doit s'implanter un garage automobile.

Elle a été retenue au titre du programme 2024 des « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » (OPSA).

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département ayant pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20241021-2024_44-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

11 octobre 2024

Affichée le :

11 octobre 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 16

Absents : 4

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. François JACQUOT, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

DELIBÉRATION N° 2024.45

**Déneigement partiel de la Commune de Charquemont du
1^{er} novembre 2024 au 30 mars 2028. Attribution du marché à
l'entreprise PR3T Charquemont**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 25 octobre 2024**

Publiée le 25 octobre 2024

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée le 18 septembre 2024 pour le déneigement partiel de la commune, pour une durée couvrant 4 saisons hivernales (du 1er novembre 2024 au 30 mars 2028). La date limite de réception des offres était fixée au 11 octobre 2024.

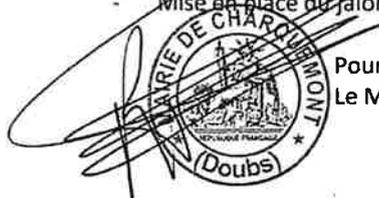
La commission d'appel d'offres et des MAPA s'est réunie le 21 octobre 2024 pour ouvrir les offres. Elle propose de retenir l'entreprise PR3T pour assurer cette mission.

Le conseil municipal,

Considérant qu'à l'issue de la consultation, l'offre faite par la Société PR3T domiciliée ZA rue de la Vierge 25140 CHARQUEMONT est celle qui est retenue par la Commission d'Appel d'Offres et des MAPA réunie le 21 octobre 2024,

Valide à l'unanimité la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et des MAPA et retient l'entreprise PR3T pour assurer le déneigement partiel de la commune pour les quatre prochaines saisons hivernales aux tarifs prévus dans l'acte d'engagement :

- Déneigement seul : 160 € HT/l'heure
- Salage des voiries : 110 € HT/l'heure
- Mise en place du jalonnage et déjalonnage du circuit : 2 500 € HT



Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
11 octobre 2024

Affichée le :
11 octobre 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 20
Présents : 16
Absents : 4
Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
M. François JACQUOT, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.46

Reprise de concessions en état d'abandon au cimetière communal de Charquemont

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 25 octobre 2024**

Publiée le 25 octobre 2024

Monsieur le Maire expose que le Code général des collectivités territoriales donne la possibilité aux communes de reprendre des concessions en mauvais état ou en état d'abandon (articles L. 2223-17 et L. 2223-18).

Une telle procédure a été engagée le 23 mars 2023 et concernait 32 emplacements au cimetière communal du bas.

La publicité a été largement effectuée et notamment par des plaques apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise

23 mars au 27 avril 2023 : Affichage au cimetière communal, en mairie, sur le site internet et sur le panneau numérique devant l'Hôtel de Ville de la convocation au premier constat d'abandon.

27 avril 2023 : Premier constat d'abandon

27 avril 2023 au 3 juin 2024 : Affichage du premier constat d'abandon aux lieux précités.

3 juin au 4 juillet 2024 : Affichage de la convocation du deuxième constat d'abandon

4 juillet 2024 : Deuxième constat d'abandon

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

93_DE-025-212501274-20241021-2024_46-0E

4 juillet au 21 octobre 2024 : Affichage du deuxième constat d'abandon aux lieux précités.

21 octobre 2024 : Saisine du conseil municipal pour valider ou non la reprise des emplacements, tenant compte des événements suivants :

Sur les 32 emplacements concernés, 3 ont fait l'objet de souscription de concessions par les familles et d'engagements d'entretien des sépultures, 1 a été relevé par la famille.

La procédure de reprise a rigoureusement respecté toutes les conditions requises en pareil cas prévues par les lois et règlements.

A l'issue de la procédure, Monsieur le Maire demande par conséquent au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la reprise des 28 emplacements en état d'abandon suivants :

Emplacements	Personnes inhumées
GJ 6	Alfred VAUFREY (DCD 1932 à 52 ans)
GJ 7	Maria ARNOUX (1851-1931)
DW 1	Lucien GASNER (DCD 1902 à 9 ans)
DW 2	Mathilde LAVALETTE RENAUD (1866-1949)
DW 3	Jules LAVALETTE (1858-1918), Valéria LAVALETTE née JEANNOUTOT (1867-1901), Louis LAVALETTE (1892-1917)
DW 4	Céline FALLOT (1842-1901)
DW 5	Appoline COUSIN née DUBIEZ (DCD 1901 à 51 ans)
DV	Auguste RECEVEUR
DV 3	Serge HAENNI (1915-1918)
DV 4	Tombe enfant sans nom
DT 1	Augusta GUYOT
DT 3	Bernard EPENOY (Avril 1949)
DT 9	Polydor VUILLET (1868-1941), Eugénie VUILLET née KOCH (1863-1933), en souvenir de Charles VUILLET mort pour la France (1893-1915)
DT 10	Louise VUILLEMIN née VUILLET (1891-1958)
DT 11	Berthe CHATELAIN née DEVILLERS (DCD 1904)
DS 1	Tombe enfant sans nom
DS 3	Tombe enfant sans nom
DS 6	Maurice CHATELAIN (1823-1932)
DS 11	Tombe sans nom
DS 12	Tombe sans nom
DS 15	Marie FIEROBE née BRISCHOUX (1842-1905), Léopold (184-1918), Justin BRISCHOUX (1814-1898)
DS 19	Lucien BEAUFILS (1822-1904), Honorine BEAUFILS née FAIVRE (1828-1911)
DR 6	Marcelin NAPPEY (DCD 1898)
DR 7	Auguste BRIOT (DCD 1898)
DR 8-9	Tombe sans nom
DR 10	Ambroise BRIOT (1907-1959)
DU 1	Marceline MAILLOT née SCHELL (1853-1908), Victorin MAILLOT (1851-1995)
DU 2	Charles et Appoline CHOFFAT

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

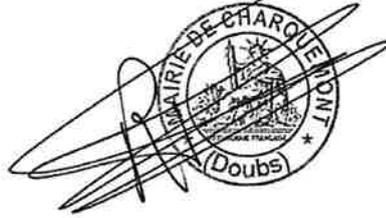
Application agréée E.loqalite.com

99_DE-025-212501274-20241021-2024_46-0E

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- Que les emplacements en état d'abandon listés ci-dessus sont repris par la commune,
- Qu'un arrêté municipal prononcera cette reprise,
- Que les terrains libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20241021-2024_46-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
11 octobre 2024

Affichée le :
11 octobre 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 20
Présents : 16
Absents : 4
Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
M. François JACQUOT, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Christian LABARUSSIAS qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN.

Mme Françoise VIPREY est nommée secrétaire de séance.

DELIBÉRATION N° 2024.47

Programme de reboisement forestier France 2030. Mission ATDO

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 25 octobre 2024***

Publiée le 25 octobre 2024

Monsieur le Maire expose que la commune de Charquemont pourra bénéficier d'une subvention pour la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés sur sa forêt communale, sur un montant de travaux estimé à 42 373.00 €.

Ces travaux consistent en un reboisement de 4.23 ha de peuplements sinistrés par le scolyte par la mise en place de plants de Douglas, Pin Laricio de Corse, Pin Sylvestre, Pommier, Erable champêtre, les plants traités Trico (répulsifs à gibier) en pépinière.

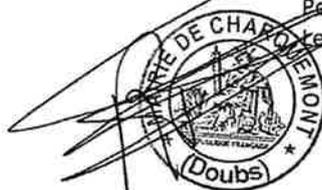
Pour la réalisation de ces travaux, la commune recherche un assistant technique à donneur d'ordre, gestionnaire forestier professionnel au sens de l'article D314-3 du Code forestier ou agréé par le CNEFAF expert forestier.

Une offre a été publiée le 18 septembre 2024 et la date limite de réception des offres est fixée au 10 octobre 2024.

A l'issue de cette consultation, seule une offre a été réceptionnée dont Monsieur le Maire donne lecture.

Cet exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier la mission ATDO à l'ONF pour un montant de 5 183.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20241021-2024_47-DE